

LA REANIMATION



EN GRÈVE !

MARDI 11 MAI

- ✓ **La reconnaissance du travail en réanimation sous forme d'une spécialité IDE/AS de réanimation par le biais de la VAE,**
- ✓ **L'attribution localement d'une NBI ou de la création d'un régime d'indemnitaire spécifique reconnaissant la pluridisciplinarité des soins, et la nécessité de compétences toujours croissantes,**
- ✓ **Elargissement et reconnaissance des compétences spécifiques acquises en réanimation pour les AS et IDE.**
- ✓ **Reconnaissance des formations diplômantes (diplôme universitaire, DU),**
- ✓ **Le renforcement du nombre de lits dans le service de réanimation avec les effectifs nécessaires.**

